

POSTE À PROFIL

ENSEIGNANT AU CENTRE PÉNITENTIAIRE

DE METZ

Textes de référence :

- circulaire n° 2011-239 du 8-12-2011
- convention signée le 15 octobre 2019 entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

Les emplois d'enseignants en milieu pénitentiaire sont pourvus par des enseignants du premier ou du second degré. **Le critère prioritaire de recrutement sera l'adéquation profil / poste.** Les enseignants non spécialisés qui candidatent se verront proposer une démarche de formation préparatoire aux épreuves du CAPPEI.

1. COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES :

- expérience confirmée auprès d'adolescents et plus particulièrement d'adolescents en difficulté
- expérience de la formation pour adultes ou dans des établissements identifiés « difficiles »
- maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire (*consignes de sécurité contraignantes...*)
- capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli
- disponibilité, capacité à convaincre, qualités de communication, aptitude au travail en équipe
- capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques (*pédagogie de projet, du détour...*)
- capacité à travailler en partenariat (*Protection Judiciaire de la Jeunesse, Administration pénitentiaire, intervenants divers...*)
- adaptabilité à un milieu spécifique : les séquences d'enseignement s'inscrivent dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en termes de niveaux d'enseignement et de durée ;
- compétences en informatique ;
- aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages.

2. MISSIONS

Sous l'autorité fonctionnelle du responsable local de l'enseignement de l'établissement, sous l'autorité hiérarchique du Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale et de l' IEN et dans le cadre du projet qui fixe l'organisation annuelle du service d'enseignement, le professeur devra **mettre en œuvre un enseignement visant la poursuite ou la reprise d'un cursus de formation ou la préparation d'un diplôme pour des élèves mineurs ou des adultes.**

Il assurera une action pédagogique efficace, prenant en compte les spécificités du milieu pénitentiaire en effectuant :

a. Des tâches d'enseignement

- objectif éducatif de soutien à la personne
- objectif de qualification et de validation des acquis
- objectif d'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs
- mise en place d'une démarche personnalisée (*bilan initial, organisation de modules définis dans le temps, évaluation des acquis*)
- utilisation de supports motivants pour des personnes incarcérées ayant pour objectif l'acquisition de compétences nouvelles et la **perspective de validation des acquis** (*ateliers d'écriture, journaux, théâtre...*)

b. Des tâches de coordination et de synthèse

- tenue de documents destinés aux services pénitentiaires, contributions au suivi réalisé par les services pénitentiaires d'insertion et de probation ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, participation au projet d'exécution de la peine...
- actualisation de la composition des groupes scolarisés
- tenue de livrets personnels de compétences

3. CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

Entretien devant une commission composée :

- du Directeur de l'établissement pénitentiaire
- du Proviseur de l'Unité Pédagogique régionale
- de l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'A.S.H.
- du responsable local de l'enseignement au Centre pénitentiaire de Metz

Remarque : Chaque candidat peut se mettre en rapport avec Madame la Responsable de l'unité locale d'enseignement du centre pénitentiaire de METZ (tel : 03.87.52.33.31) afin d'obtenir des informations plus précises sur la nature du poste et l'organisation du service d'enseignement.